

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 365

présenté par
M. Véran

ARTICLE 7

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« Il *bis*. – À l'article 11-1 de l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives aux affaires sociales, la référence : « L. 242-11 » est remplacée par la référence : « L. 613-1 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.